



## retrait de la carte de séjour

Par **djezzy**, le **17/10/2010** à **17:46**

Bonjour,

voilà j'ai un problème différent des autres, je me suis mariée civilement en Algérie le 06/06/2006 et je suis venu en France avec mon mari qui est de nationalité française et d'origine algérienne le 30/11/2006.

tout se passer bien la première année ms la deuxième année mon mari à changer et commença a me taper dessus enfin bref j'ai eu ma carte de résident de 10ans en juin 2008 et juillet je s partis en vacance en Algérie comme chaque année ms cette été mon mari a demander le divorce en Algérie et d'ailleurs il a obtenu en décembre 2008 en Algérie sachant que j'été entièrement contre.

quand je suis rentrée en France en novembre 2008 il na pas voulu m'ouvrir et finalement il ma ouvert et tout de suite parés ma mis dehors et me tapants la tête contre le mur j'ai appeler la police par la suite et ils sont venu et m'ont conduit dans un foyer. après quelque jours j'ai porté plainte contre lui et il a été mené en garde a vus et pour se danger il a écrit a la préfecture que je l'ai épousé que pour avoir la carte de 10 ans.

la préfecture a fait son enquête mais j'ai pas eu de réponse jusqu'à présent

je veux savoir svp es ce qu'ils ont le droit de retirez ma carte sachant que je n'ai pas quitter mon domicile de mon plain grays et que j'ai jamais demander le divorce ici en France et je l'ai refuser en Algérie.

Merci d'avance